



BPJEPS Spécialité Educateur Sportif, mention Activités de la Forme, options cours collectif et haltérophilie, musculation

Dates prévisionnelles de la formation : **du 16/06/2025 au 16/06/2026**

Date limite d'inscription : 15/05/2025

Tests d'exigences préalables "blancs" : 31/10/2024 et 15/11/2024

Tests d'exigences préalables : 13/12/24, 17/01/25, 14/02/2025, 12/05/2025

Tests de sélection et entretiens : Le 20/05/2025 et 21/05/2025

PRESENTATION DE LA FORMATION

Ce diplôme d'Etat d'Educateur Sportif des activités de la forme et de la force, de niveau 4. Il est délivré par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, certificateur de la formation. Le titulaire de ce diplôme d'Etat devient animateur / éducateur / conseiller sportif. Il exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités de la forme et de la force. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge et a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

L'éducateur sportif encadre tout type de public et intervient dans différents lieux de pratique (salles de sport, associations, collectivités...). Son rôle est d'accompagner les pratiquants dans leur progression, en assurant des activités de découverte, d'animation et d'éducation physique adaptées aux objectifs et capacités de chacun.

Ce parcours a pour objet de préparer les apprentis à l'obtention d'un diplôme de niveau 4 enregistré au RNCP sous le numéro 37106 (date d'enregistrement : 08/11/2022). Code Rome G1204 ; Code NSF : 335 ; Formacode : 15477, code CPF : 241146 Cours collectifs et 241147 Haltérophilie/Musculation. La formation est composée de 2 options, option « cours collectifs » et option « haltérophilie – musculation ».

Elle permet de former des professionnels capables d'exercer des fonctions d'animateurs sportifs/éducateurs sportifs polyvalents :

- Développer des compétences professionnelles dans le champ de l'animation sportive
- Permettre de répondre à la demande sociale de nouvelles pratiques d'animation sportive en direction de nouveaux publics

PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans révolu
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU niveau 1 ou 2, SST) en cours de validité
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités de la forme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables ou avoir une équivalence Réussir les épreuves de sélection.

PUBLIC CONCERNE

- Tout public âgé de 18 ans révolus, souhaitant s'orienter vers les métiers de l'éducation sportive,
- Demandeurs d'emplois,
- Professionnels en reconversion, salariés
- Jeunes en contrat d'apprentissage,
- Adultes en contrat de professionnalisation.

MODALITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Le candidat peut se rapprocher de notre référent handicap, M. JOSEPH Steevenson qui se tient à disposition pour tout aménagement éventuel de la formation.

Contactez : asp2-ofa@groupe-aprosep.com - 0694 48 53 32

DUREE

Parcours de 1 300 heures sur 12 mois :

- 640 heures en centre de formation pour Option A et B et 580 heures pour 1 option – Présentiel
- 600 heures en alternance pour double option et 300h pour une option

LIEU

OFA Guyane à Cayenne et
Break club à Remire-Montjoly

MODALITE D'INSCRIPTION

30€ frais d'inscription
30€ frais TEP

Dépôt de votre dossier de candidature par
@: admin-ofa@groupe-aprosep.com

Date limite d'inscription : 15/05/2025

COÛTS PÉDAGOGIQUES

Coût de formation parcours complet apprentissage :

Formation prise en charge à 100% par l'OPCO à hauteur de 8931 euros (application du coût contrat défini par France compétences CPNEF Sport)

Coût de formation parcours complet hors apprentissage (Contrat professionnalisation/Pro A, ...) :

8320 € (application du plafond de prise en charge de l'OPCO pour une prise en charge à 100%, 13 euros de l'heure)

Pour autres cas et pour précisions sur les modalités de financement et type de contrat d'alternance, se rapprocher de l'OF et de son OPCO

Pour les parcours partiels se rapprocher de l'OF pour un devis personnalisé

RYTHME D'ALTERNANCE

La durée de la formation est de 12 mois en alternance.

Le rythme est idéalement de 2,5 jours par semaine en formation et le reste de la semaine en entreprise (structures d'accueil). (Calendrier détaillé sera fourni au moment de l'inscription).

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Remise du dossier d'inscription complet
- Passage des Tests Exigences Préalables (TEP) et autres épreuves de sélections (entretien + test écrit)
- Validation du financement

METHODES UTILISEES

Active
Participative
Documents supports de formation projetés. Exposés théoriques
Mise en situation professionnelle

TAUX DE REUSSITE PROMOTIONS PRECEDENTES

Session 2022/2023 : 100% de réussite
Session 2023/2024 : 75% de réussite

EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE EN FORMATION

- Une épreuve physique : Test d'exigences préalables défini par l'arrêté en vigueur
- Une épreuve rédactionnelle : un écrit de deux heures sur le métier d'éducateur sportif permettant de vérifier les qualités rédactionnelles du candidat
- Un entretien de motivation de 20 minutes : l'entretien permet de vérifier la cohérence du projet professionnel du candidat ainsi que ses savoirs être.

Epreuve "cours collectif"

Epreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.

Epreuve n° 2 : Suivi d'un cours collectif de 60 minutes de niveau « confirmé » composé de :

- 20' d'activation cardio-vasculaire (LIA/STEP)
- 20' de renforcement musculaire
- 20' d'étirement

**Description détaillée dans [annexe 1 de l'arrêté du 5 septembre 2016.](#)*

Epreuve "haltérophilie, musculation"

Epreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes

Epreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composé d'exercices : squat, traction, développé couché

**Description détaillée dans [annexe 1 de l'arrêté du 5 septembre 2016.](#)*

MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Activités de la Forme, met en œuvre en autonomie et en sécurité, dans le domaine de la remise en forme, les compétences suivantes.

À l'issue de la formation, l'apprenti/le stagiaire aura la capacité de :

- ☒ Encadrer et animer des séances d'activités de la forme en toute autonomie.
- ☒ Organiser et gérer des activités de la forme au sein d'une structure sportive.
- ☒ Communiquer et promouvoir les actions et services de la structure.
- ☒ Garantir la sécurité des pratiquants et assurer le respect des règles de pratique.
- ☒ Participer au fonctionnement et au développement de la structure employeuse.

PERSPECTIVES D'EMPLOI ET POURSUITES DE FORMATION

Métiers accessibles après le BPJEPS AF :

- Professeur de fitness
- Educateur sportif
- Conseiller sportif (cours collectifs ou coaching personnalisé)
- Coach sportif indépendant
- Entraîneur en haltérophilie/musculation
- Présentateur en fitness

Secteurs d'emploi possibles :

- Salles de sport et centres de remise en forme (fitness, CrossFit, thalasso...)
- Associations et clubs sportifs
- Municipalités et services des sports
- Coaching indépendant et accompagnement personnalisé
- Secteur du bien-être et du tourisme sportif (hôtels, bateaux de croisière...)

Après le BPJEPS AF, plusieurs formations peuvent permettre une montée en compétences :

- Bachelor Sport Santé & Bien-Être
- Bachelor Management, Communication et Business Sportif
- Autres certifications spécialisées en préparation physique et réathlétisation

CONTENU DE LA FORMATION

UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC 2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

UC 3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES DE LA FORME

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

UC 4 MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES DE LA FORME POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU 1er NIVEAU DE COMPETITION FÉDÉRALE DANS L'OPTION B "HALTÉROPHILIE, MUSCULATION"

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

CERTIFICATIONS

EPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITES CAPITALISABLES

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

LES UNITES CAPITALISABLES UC 1 & 2

Le(la) candidat(e) transmet un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de la forme.

Un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

L'UNITE CAPITALISABLE UC 3

L'activité support de l'épreuve certificative de l'UC3 est choisie par le(la) candidat(e) parmi les deux activités suivantes : activité « cours collectifs » et activité « haltérophilie, musculation ».

Le(la) candidat(e) transmet un dossier comprenant :

- Un support d'activité « cours collectifs » soit un cycle d'animation en « cours collectifs » ;
- Ou un support d'activité « haltérophilie, musculation » soit deux cycles d'animation en « haltérophilie, musculation »

L'épreuve certificative sera réalisée par le biais d'une mise en situation professionnelle. Le(a) candidat(e) prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance d'animation.

Le(la) candidat(e) conduit la séance d'animation au sein de sa structure d'alternance pédagogique, pendant 30 minutes au minimum et 45 minutes au maximum. La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes avec un jury.

L'UNITE CAPITALISABLE UC 4 A option « cours collectifs »

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

- Démonstration d'une technique de l'option « cours collectifs » pendant trois fois 20 minutes (trois familles d'activités) : le(la) candidat(e) suit un cours de niveau de pratique intermédiaire à niveau de pratique confirmé, composé de trois parties présentées dans l'ordre chronologique suivant :
 - 20 minutes de « cardio chorégraphié »,
 - 20 minutes de « renforcement musculaire »,
 - 20 minutes « d'étirements ».

- Conduite de séance de l'option « cours collectifs »

Le(la) candidat(e) prépare, pendant 40 minutes, une séance composée de deux séquences d'apprentissage consécutives de 20 minutes chacune, comprenant deux activités différentes de celle évaluée lors de l'UC 3 pour un public d'au moins 6 personnes. Le(la) candidat(e) conduit les deux séquences d'apprentissage. Les séquences doivent être adaptées au niveau du public mis à disposition par l'organisme de formation.

La conduite des deux séquences est suivie d'un entretien de 15 minutes à 20 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix pédagogiques de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.

L'UNITE CAPITALISABLE UC 4 B option « haltérophilie, musculation »

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

- Démonstration technique en haltérophilie : le(la) candidat(e) tire au sort trois mouvements : un parmi l'arraché ou l'épaulé-jeté et deux parmi : squat clavicule, soulevé de terre, tirage poitrine buste penché, développé devant debout. La charge est déterminée en fonction du poids de corps (voir tableau « démonstrations techniques » dans le référentiel).

- Conduite d'une séance d'entraînement en musculation :

Préalable requis : validation de la démonstration technique en haltérophilie.

Pour la conduite de cette séance et lors de l'entretien, le (la) candidat(e) est évalué(e) par deux évaluateurs.

Le(la) candidat(e) conduit une séance d'entraînement d'une durée de 45 minutes pour un public d'une à deux personnes en musculation en utilisant, au cours de cette séance, comme supports les appareils, engins, barres, présents sur le plateau. La séance est suivie d'un entretien de 15 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.

CONTACT

0694 20 09 22

admin-ofa@groupe-aprosep.com

